



**Plan de développement pour  
la gestion intégrée des ressources sur  
le territoire forestier de Normandin**

**Corporation d'aménagement forêt Normandin**

**Mars 2003**



**Agence de gestion intégrée des ressources**

1030, bd Vézina - Dolbeau-Mistassini - Québec - G8L 3K9

Tél: 418-276-0022 poste 111 - Téléc: 418-276-0623 - Courriel: [agir@cldmaria.qc.ca](mailto:agir@cldmaria.qc.ca)

Référence à citer :

---

Agence de gestion intégrée des ressources. 2003. Plan de développement pour la gestion intégrée des ressources sur le territoire forestier de Normandin. 126 pages plus les annexes.

---

## Préface

Le désir des collectivités de mettre à profit l'ensemble des ressources de leur territoire d'appartenance afin de supporter, de consolider et de développer un environnement socio-économique performant et accueillant, est une tendance forte contemporaine très présente en région ressources.

À ce titre, les territoires forestiers publics à proximité de ces collectivités sont souvent les premiers sites convoités pour initier cette démarche de prise en main du développement. Tout en considérant certains droits déjà consentis sur ces territoires, une démarche de concertation, de partenariat et d'actions planifiées est requise et nécessaire afin que chacun des intervenants impliqués y retrouvent des avantages spécifiques. La gestion intégrée des ressources est la démarche permettant l'atteinte de tels objectifs.

À partir de l'ensemble des connaissances disponibles sur un territoire, des différents outils et paramètres d'analyse du potentiel des ressources de ce même territoire, un plan pour le développement de la gestion intégrée des ressources (PDGIR) peut être produit. L'Agence de gestion intégrée des ressources (AGIR) a développé une démarche permettant de produire de tels PDGIR pour le bénéfice des collectivités intéressées à une mise en valeur intégrée des ressources de leurs territoires forestiers d'appartenance.

Le plan de développement pour la GIR est autant un outil de connaissance qu'un guide localisant les meilleurs potentiels. Il guide les intervenants sur les actions à réaliser dans le temps en plus de préciser comment ces actions devraient être réalisées. De plus, il est structuré de manière à faciliter les mises à jour et aussi évaluer les résultats des interventions terrain à travers les années.

Toutefois, il faut garder à l'esprit que le PDGIR est un guide, et non un livre de recettes, qui permettra de respecter les objectifs initiaux d'aménagement. Il facilitera les ajustements annuels des interventions sur le terrain, lesquelles doivent être analysés et planifiés par une équipe connaissant le territoire, le PDGIR et ayant l'expertise pour procéder à ce type de travail.

En qualité d'ingénieur forestier fortement intéressé par la GIR, j'ai suivi le travail de l'Agence de gestion intégrée des ressources ainsi que pour critiquer et bonifier la forme, le contenu et les orientations du PDGIR. Celui-ci est basé sur les données existantes, utilise des outils connus d'analyse des potentiels et intègre le tout dans un document complet, aéré, visuel et aisément compréhensible. De plus, le PDGIR propose une solution de compromis de gestion intégrée des ressources basée sur la mise en valeur des meilleurs potentiels sur des portions prédéterminées du territoire.

Plan de développement pour la gestion intégrée des ressources  
sur le territoire forestier de Normandin

Avec de tel plan pour le développement de la gestion intégrée des ressources et l'accompagnement de l'Agence de gestion intégrée des ressources (AGIR), les collectivités sont et seront avantageusement servies. Elles pourront mettre à profit l'ensemble des ressources de leur territoire d'appartenance afin de supporter, de consolider et de développer un environnement socio-économique performant et accueillant.

Gérald Lebrun ing.f.  
Service aux entreprises et aux collectivités  
Cégep de Saint-Félicien

## Équipe de réalisation

Ce travail a été réalisé par le personnel de l'Agence de gestion intégrée des ressources. Cette dernière a pour mission de fournir des services techniques, de support et de planification au Regroupement des corporations de gestion intégrée des territoires forestiers de la MRC de Maria-Chapdelaine. Ce document a pris forme grâce à une vision d'ensemble, une formation adéquate, une expérience pertinente et une collaboration constante de l'équipe multidisciplinaire de l'agence.

### **Coordination**

Stéphane Turcot, aménagiste en GIR

### **Rédaction et géomatique**

Michel Bouchard, aménagiste en GIR

Luc Simard, biologiste

Stéphane Turcot, aménagiste en GIR

Vous pouvez rejoindre les membres de l'équipe au :

1030, boul. Vézina  
Dolbeau-Mistassini (Québec)  
G8L 3K9

Téléphone : 418-276-0022 poste 111

Télécopieur : 418-276-0623

Courriel : [agir@cldmaria.qc.ca](mailto:agir@cldmaria.qc.ca)

## Partenaires

La Corporation d'aménagement forêt Normandin et la Municipalité de Normandin tiennent à remercier leurs différents partenaires :

- La MRC de Maria-Chapdelaine



- Le ministère des Ressources naturelles



- Le Centre local de développement Maria-Chapdelaine



- La compagnie Abitibi Consolidated



- La Société de la faune et des parcs



## Table des matières

<b>Préface</b>	<b>1</b>
<b>Équipe de réalisation</b>	<b>3</b>
<b>Partenaires</b>	<b>4</b>
<b>Table des matières</b>	<b>5</b>
<b>Introduction</b>	<b>6</b>
<hr/>	
<b>La description du territoire</b>	<b>Partie 1</b>
<b>Le réseau d'accès</b>	<b>Partie 2</b>
<b>Les ressources forestières</b>	<b>Partie 3</b>
<b>Les ressources fauniques</b>	<b>Partie 4</b>
<b>Les ressources hydriques</b>	<b>Partie 5</b>
<b>Les ressources patrimoniales</b>	<b>Partie 6</b>
<hr/>	
<b>Les zones d'affectation territoriale et les modalités d'intervention suggérées</b>	<b>Partie 7</b>
<b>Le plan d'action sur la mise en valeur des ressources</b>	<b>Partie 8</b>
<hr/>	
<b>Bibliographie</b>	<b>Partie 9</b>
<b>Annexes</b>	<b>Partie 10</b>
<b>Annexe 1 – Lexique</b>	
<b>Annexe 2 – Aménagement préconisé par type écologique</b>	
<b>Annexe 3 – Lois et règlements relatifs au milieu forestier</b>	

## Introduction

La gestion intégrée des ressources (GIR) est un mode de gestion du territoire qui permet de considérer le plus grand nombre de besoins et de valeurs dans le processus décisionnel. Ce document constitue un outil important pour planifier la GIR car il dresse le portrait du territoire (Parties 1 à 6), établit des zones d'affectation et suggère des modalités d'interventions (Partie 7) et finalement, précise les actions à entreprendre pour mettre en valeur les différentes ressources (Partie 8). Ce plan de développement de la gestion intégrée des ressources (PDGIR) est la base d'application de la GIR car il regroupe les informations pertinentes afin que tous les intervenants du territoire se comprennent et puissent discuter d'égal à égal indépendamment de leur formation ou de leurs compétences. Ce plan permettra aussi de réaliser des analyses intégrées qui constituent la seconde étape afin de bien appliquer la GIR. Une analyse intégrée doit être effectuée lors de la réalisation de travaux forestiers ou autres sur le territoire. Elle permet de déterminer si les travaux prévus sont conformes à ce qui est indiqué dans le PDGIR qui est accepté par tous les intervenants du territoire.

Le premier blanc à être venu sur le territoire de Normandin et à avoir laissé des écrits de son voyage fut Joseph-Laurent Normandin, un arpenteur du roi de France. Il était venu délimiter le Domaine du Roi en 1732 et c'est en son honneur que fut donné son nom à la ville de Normandin. Lors de son périple, il a notamment utilisé le portage de la chute à l'Ours sur la rivière Ashuapmushuan. C'est d'ailleurs lui qui a mentionné le premier la présence de tanières d'ours aux abords de cette chute, nom qui lui restera jusqu'à nos jours (Bouchard, 2002). Les huit premiers colons à s'établir à Normandin arrivèrent le 12 juillet 1878 (<http://jocsim.com/bersim/genealogie/>). Le premier maire de Normandin ne fut cependant élu que 12 ans plus tard, soit en 1890. En 1926, le village fut érigé en municipalité distincte du canton. Ces deux entités ont de nouveau fusionnées en 1979 pour former la ville de Normandin, statut qu'elle possède encore aujourd'hui (<http://www.ville.normandin.qc.ca/nouveau/renseignements.html>). Elle est le centre agricole du nord du Lac-St-Jean et possède toujours une très forte vocation agricole étant située au centre d'une vaste plaine argileuse très fertile. Certains secteurs, moins propices à l'agriculture, ne furent cependant pas octroyés à des colons comme c'est le cas pour le territoire de Normandin sous CAAF qui est appelé la «friche» par les habitants de cette ville. Aujourd'hui, la ville compte 3 524 habitants (statistiques Canada, 2001) qui vivent principalement de l'agriculture et de l'industrie liée à la forêt. Le revenu moyen des travailleurs de la municipalité est légèrement inférieur à celui de la MRC se chiffrant à 36 262 \$ en 1996 (statistiques Canada, 1996). En 1995, dans la mouvance du concept de forêt habitée, un organisme à but non lucratif, la Corporation d'Aménagement Forêt Normandin, fut fondé dans le but

Plan de développement pour la gestion intégrée des ressources  
sur le territoire forestier de Normandin

de créer des emplois dans la municipalité et d'exploiter la forêt dans le respect des autres ressources selon le principe de la gestion intégrée des ressources. Les objectifs de la corporation sont de :

- Regrouper en corporation les personnes et les groupes intéressés à la mise en valeur du territoire forestier de Normandin;
- Assurer la gestion intégrée du territoire forestier de Normandin;
- Contribuer au développement local du milieu et favoriser la création d'emplois;
- Sensibiliser la population du secteur aux nouvelles méthodes d'aménagement de la forêt;
- Former des travailleurs forestiers du milieu aux nouvelles techniques et méthodes sylvicoles;
- Défendre l'intégrité de l'environnement naturel et promouvoir des habitudes de vie respectueuses de cet environnement.

Le présent plan de développement pour la gestion intégrée des ressources du territoire forestier de Normandin a été réalisé grâce à la participation des différents partenaires. L'Agence de gestion intégrée des ressources a préparé ce plan de développement à l'intention de la Corporation d'Aménagement Forêt Normandin qui est réalise les travaux d'aménagement sur le territoire forestier intramunicipal. Ainsi, le Comité pourra aménager et exploiter les ressources du territoire, tout en respectant les caractéristiques écologiques du milieu forestier, sa capacité de production et le potentiel de chacune de ses ressources.